



VERNEVILLE

JUILLET 2011

B
U
L
L
E
T
I
N
M
U
N
I
C
I
P
A
L
N
°
9

BONNE FETE PAPA

Comme de coutume, la fête des écoles a eu lieu en cette fin d'année scolaire. Le public était venu en nombre pour applaudir les enfants. Danses, chants et poèmes se sont succédés. A noter cette année, la prestation des CE1 et CE2 qui ont chanté et récité des poèmes en allemand. Le spectacle s'est achevé par un chant commun à tous les enfants du regroupement pédagogique en l'honneur de leur papa. Quoi de plus normal en cette veille de fête des pères! A l'issue du spectacle, chacun a pu se restaurer et les plus petits ont pu profiter des jeux préparés par les parents de l'APE « Les enfants d'abord ».



≈ SOMMAIRE ≈

Mot du Maire	Page 2 et 3	Théâtre, Vide grenier	Page 12
Lauréats maisons illuminées, Carnaval	Page 4	Fête Patronale, Stop Pub	Page 13
Tous à la montagne, Visite de la Nature	Page 5	Réduisons nos déchets	Page 14
Découverte du patrimoine	Page 6	Travaux	Page 15
Porte ouverte Modern'Jazz	Page 7	Un peu de civisme	Page 16
Gym Club	Page 8	Etat Civil, Concours dessins	Page 17
Commémoration du 8 mai	Page 9	Sécurité Routière	Page 18 à 20
Fête périscolaire	Page 10	Compte rendu Conseil Municipal, Fermeture	Page 21 à 27
Marche populaire, Arrivée nouvelle factrice	Page 11	Horaire d'ouverture	Page 28

MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

Notre pays est en constante évolution et certains évènements peuvent nous toucher de plus près.

Vous savez que Vernéville est l'une des 40 communes membres de Metz-Métropole. Cette adhésion à la communauté d'agglomération était notre choix.

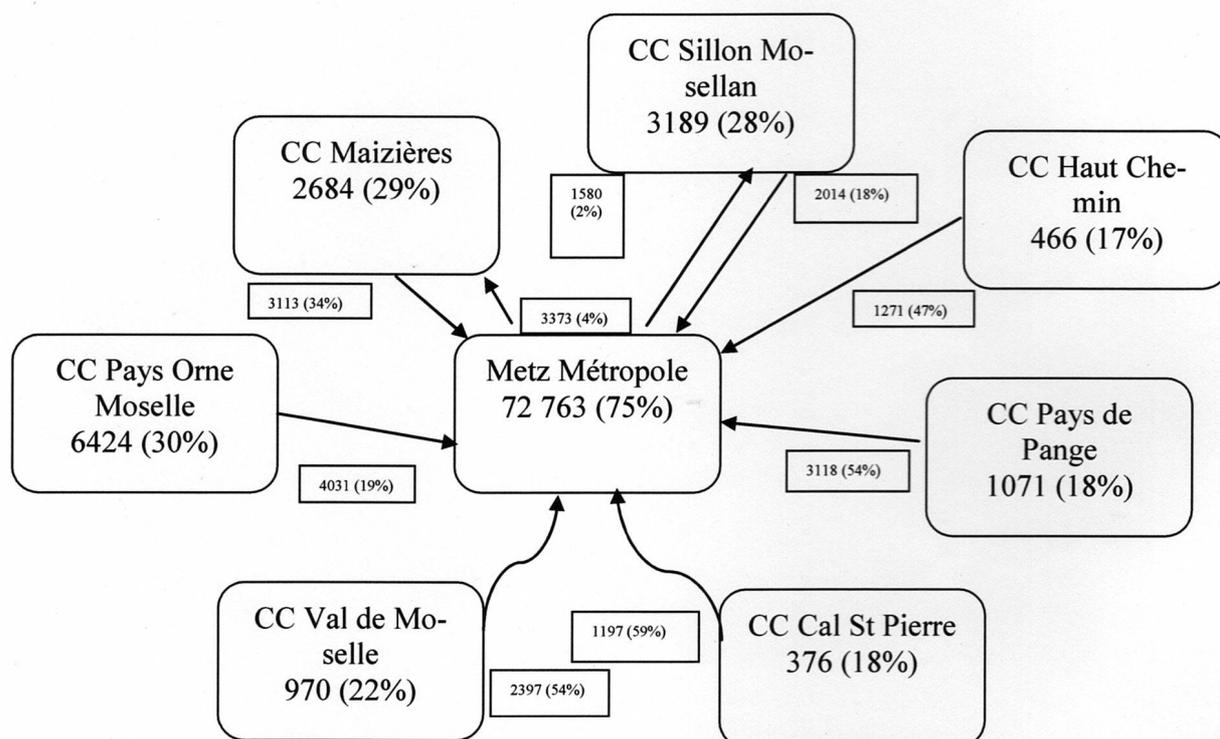
Aujourd'hui un volet de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 est consacré au développement et à la simplification de l'intercommunalité. Cette loi poursuit le triple objectif d'achever, de rationaliser et de simplifier la carte intercommunale.

Les préfets ont été chargés par le gouvernement de réfléchir et de proposer un schéma départemental de la coopération intercommunale. Ils ont obligation de le soumettre à une commission départementale de la coopération intercommunale composée d'élus.

Cette proposition faite par le préfet répond à des objectifs fixés par la loi et notamment tient compte des bassins de vie actuels de notre territoire pour mieux déterminer où se trouve l'essentiel de l'activité économique.

Le premier schéma vous présente la *situation actuelle* du *flux domicile – travail de 1 000 personnes ou plus* (source Insee, recensement 2007).

Schéma n°1



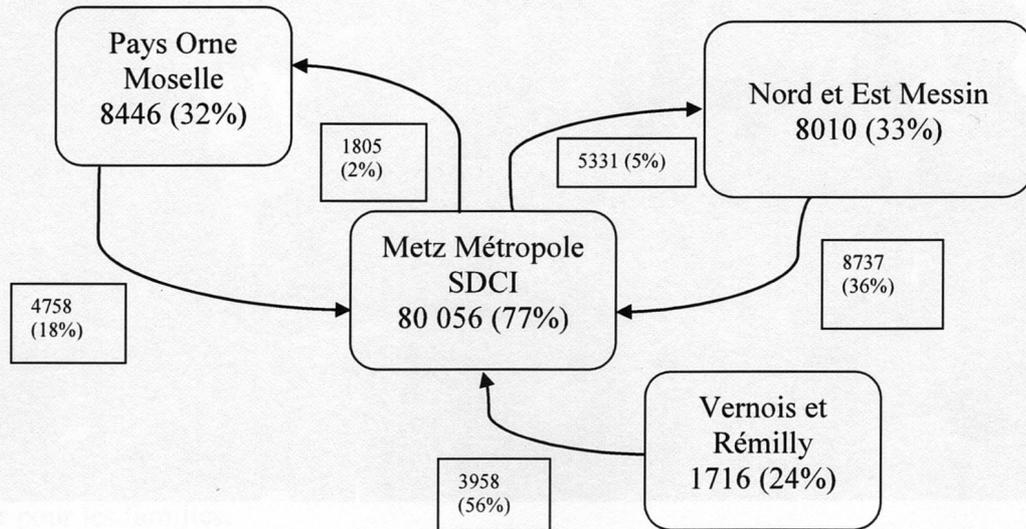
Constat : Tout passe par Metz-Métropole avec des relations égalitaires entre Metz-Métropole et la Communauté de Commune de Maizières.

Le second schéma vous montre ce même *flux domicile – travail de 1 000 personnes ou plus* (source Insee, recensement 2007) *suite aux propositions de Monsieur le Préfet* à savoir les regroupements suivants :

Propositions du Préfet

- CA Metz-Métropole + CA du Val Saint-Pierre + CA du Val de Moselle + Coincy + Montoy-Flanville
- CC du Pays Orne Moselle + Gandrange + Mondelange + Richemont
- CC de Maizières-les-Metz + CC du Haut -Chemin + CC du Pays de Pange + Hauconcourt + Talange + Hagondange
- CC du Vernois + CC de l'Aéroport + CC de Rémilly

Schéma n°2



Constat : sur ce schéma tout passe encore davantage par Metz-Métropole.

Je pense que ces explications vous aideront à mieux comprendre les différentes contestations et manifestations des communautés de communes ou des communes qui refusent les propositions du préfet et de toute l'actualité qui en découle. En effet, certains ne souhaitent pas rejoindre la communauté d'agglomération de Metz-Métropole quand d'autres qui ne s'inscrivaient pas dans le schéma proposé pour la rejoindre se pose la question de l'intégrer ou pas.

Il faut savoir que chaque commune ou intercommunalité peut donner un avis circonstancié suite au schéma présenté par Monsieur le préfet qui en dernier lieu devra statuer sur le nouveau schéma des intercommunalités à adopter avant la fin de l'année 2011 si le calendrier fixé reste inchangé.

Il faut savoir que ce redécoupage des intercommunalités pourra :

Modifier l'organisation de l'institution

Augmenter le champ des compétences de l'agglomération

Modifier la représentation de notre commune au sein de la communauté d'agglomération

Elle ne sera donc pas sans effet pour notre municipalité et ses habitants. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité vous tenir informés.

Par ailleurs, je souhaite également vous faire partager une nouvelle importante pour le bien être de nos enfants. L'inspection académique a décidé de l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école maternelle de Gravelotte en raison du nombre d'enfants inscrits (65 enfants nés en 2006, 2007 et 2008) pour la prochaine rentrée scolaire.

Vous l'avez compris, maintenant, place aux vacances !!! Profitez en bien !!!

Le Maire
Mireille MAURY

LAUREATS DES MAISONS ILLUMINES

A l'occasion de la cérémonie des vœux du Maire ont été récompensées les familles qui avaient particulièrement bien illuminées leurs habitations.

Comme précédemment un jury de jeunes enfants a été constitué afin de choisir les lauréats. Ce sont deux membres de ce jury qui ont remis leur récompense aux lauréats Mr et Mme Laurent Ceplak, Mme Isabelle Karman et Mr et Mme Régis Methlin.

Félicitations aux vainqueurs et tous nos encouragements aux futurs participants.



CARNAVAL 2011



Le mauvais temps n'a pas découragé les nombreux parents bénévoles qui se sont chargés de l'organisation de ce moment tant attendu par nos enfants.

Déguisement en tout genre des petits et des grands, friandises, boissons et gâteaux aux formes originales (on a pu en voir un en forme de terrain de football avec en guise de joueurs 22 nounours géli-fiées !!!!) ont permis à toutes et à tous de passer un après-midi convivial. L'élection du meilleur déguisement et une mini-discothèque sont venues ponctuer la fête.

Encore un grand merci à tous les parents qui se sont investis pour le plaisir de nos chérubins !!!!

TOUS A LA MONTAGNE ...



Début janvier, les élèves des classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 de l'école de Vernéville ont participé à une classe de neige dans les Hautes-Alpes près de Savines-le-Lac.

Ils ont pu profiter des joies de la neige en s'initiant ou se perfectionnant à la pratique du ski, se balader en raquettes mais aussi visiter le Muséoscope du barrage de Serre-Ponçon.

Tout cela n'aurait pas pu être possible sans la participation de nombreux acteurs.

En effet, les parents d'élèves ont organisé des actions pour récolter un maximum d'argent et réduire le coût du séjour pour les familles.

Les municipalités au travers du syndicat scolaire ont alloué une subvention de 70 euros par enfant.

L'APE « Les enfants d'abord » a également participé financièrement à cette opération.

Ce séjour restera sans nul doute gravé dans les mémoires des enfants et de leurs accompagnateurs.

DECOUVERTE DE LA NATURE

Les élèves de Vernéville se sont rendus sur le site de la Vallée de la Mance près de la station de pompage des eaux situé en contrebas de la commune de Gravelotte.

Sous la conduite éclairée de Marie KIEFFER du conservatoire des Sites Lorrains, ils ont découvert la biodiversité locale.



LA MATERNELLE A LA DECOUVERTE DU PATRIMOINE

Courant mars, les élèves des classes maternelles de Gravelotte sont venus à la découverte du patrimoine de Vernéville.

Ils ont débuté la visite par la découverte du château. Les enfants avaient à leur disposition des reproductions incomplètes des différentes parties de la porte dont ils devaient compléter les parties manquantes.

La visite s'est poursuivie dans la Grand-rue du village pour se terminer à l'école où les petits ont été accueillis par leurs aînés.

Cette ballade aux détours des rues de Vernéville était le début d'un travail sur le conte. En effet Daniel Dubourg, conteur, est venu, à l'école de Gravelotte, aider les enfants à imaginer un conte se déroulant dans le village, conte qui a été achevé en cette fin d'année scolaire et raconté aux enfants des autres écoles.



MODERN JAZZ : JOURNEE PORTE-OUVERTE

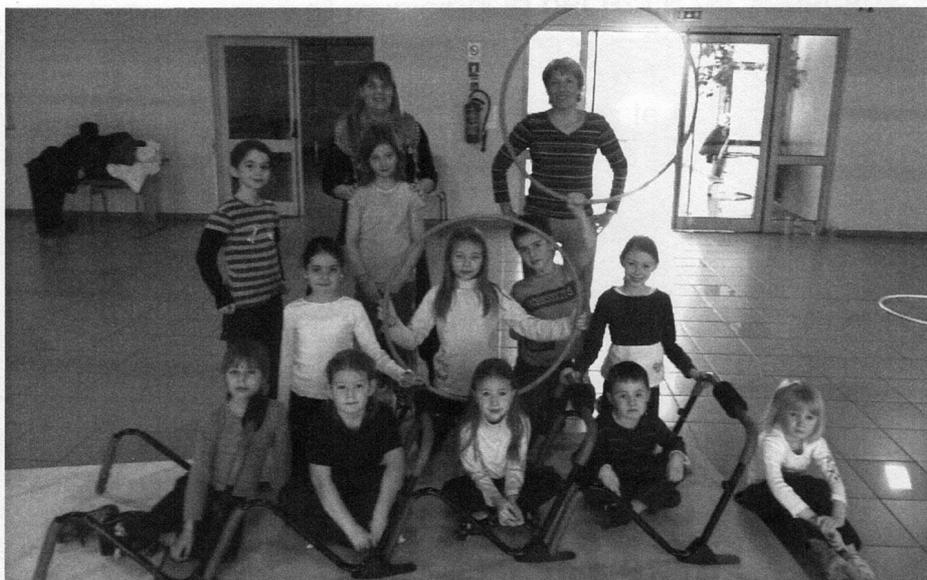


Le mardi 7 juin 2011, Martine DANCY, professeur de danse diplômée d'Etat a convié tous ceux qui le souhaitent à assister au déroulement de ses cours dispensés depuis un an dans notre localité.

Deux groupes composés respectivement de 11 élèves de 7 à 10 ans et 14 élèves (ados et adultes) nous ont d'abord présenté l'échauffement indispensable au bon déroulement de la chorégraphie réalisée en seconde partie de cours.

Les danseuses ont évolué sur des musiques actuelles devant un public venu nombreux pour les applaudir.

GYM CLUB DE VERNEVILLE



L'Association vous propose des séances d'activités physiques variées en salle. La gymnastique volontaire est une activité sportive de proximité, non compétitive, pratiquée en groupe, proposant des exercices diversifiés organisés en séances qui ont lieu :

- Les lundis de 20 à 21 heures (adultes)
- Les mardis de 10 à 11 heures (adultes)
- Les mercredis de 10 à 11 heures (enfants)
- Les jeudis de 20 à 21 heures (adultes).

Inscription possible durant toute la saison.

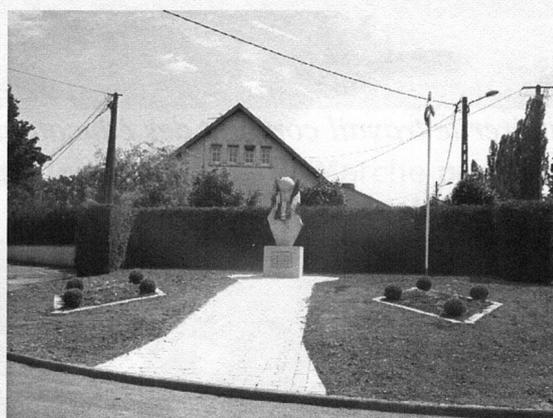


Mise en valeur du monument aux morts

Les employés du syndicat intercommunal ont réaménagé les abords du monument aux morts pour la commémoration du 8 Mai 1945. Une allée pavée a été réalisée, un engazonnement et de nouvelles plantations sont venus agrémenter ce lieu.

Ce monument est le symbole de la reconnaissance des générations actuelles à ceux qui sont morts pour défendre la patrie.

Pour l'équipe municipale ces travaux sont une manière de rendre hommage aux enfants de Vernéville morts pour la France et marquent aussi une certaine continuité du souci d'améliorer le cadre environnemental des villageois.



COMMÉMORATION DU 8 MAI

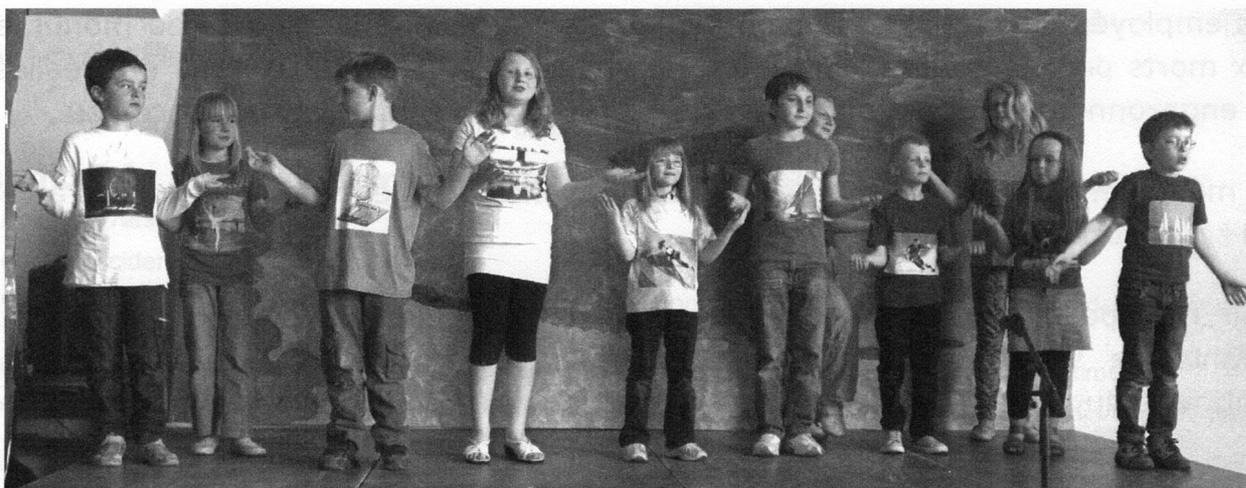
Cette journée organisée par l'UNC s'est déroulée selon le programme suivant :

Messe à l'église d'Amanvillers

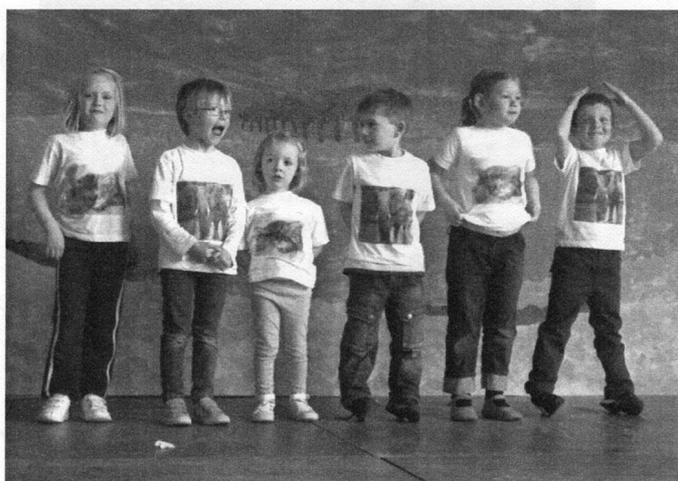
- Dépôt de gerbe au monument aux morts d'Amanvillers puis dépôt de gerbe au monument aux morts de Vernéville.
- Un verre de l'amitié a ensuite été servi à la salle des fêtes d'Amanvillers.



FETE DU PERISCOLAIRE



La fête du périscolaire qui a eu lieu dans la salle des fêtes de Vernéville fût l'occasion d'admirer le travail conjoint des éducateurs et de nos petits artistes en herbe.



En effet, djembé, théâtre, chansons et même un poème en anglais ont fait la joie de l'auditoire composé de plus d'une centaine de parents ravis.

De plus, une tombola a été organisée afin de pouvoir offrir à nos enfants de nouvelles activités et de nouvelles sorties !!

Un pot de l'amitié composé d'amuse bouches et de bonbons en tout genre est venu clore cette belle représentation.



Marche populaire au printemps 2011



C'est sous une météo très favorable que s'est déroulée la 3^{ème} "Marche populaire" au sein de la commune avec la participation de l'UFOLEP et de bénévoles. Ce sont 214 marcheurs (dont 48 enfants) qui ont emprunté les différents parcours jalonnés (6, 11 et 21 km). A noter cette année une expérience positive avec la possible restauration à la "Ferme Auberge" parmi les 122 marcheurs venus de communes environnantes.



Bienvenue à la nouvelle factrice !!

Après Bernard qui a occupé le poste pendant 23 ans, Jean-Luc était notre facteur depuis 2001. Pour des raisons de santé il a du renoncer aux tournées en voiture pour privilégier la remise du courrier à pied. Nous lui souhaitons une bonne intégration dans sa nouvelle affectation.



C'est Mlle Bettina ROBERT qui lui succède au côté de Mme Corinne KARMANN gérante de l'agence postale communale depuis 26 ans. Après ses tournées en Alsace en 1990, celles d'Ars sur Moselle depuis 1992, c'est à Vernéville que nous avons le plaisir de l'accueillir .



LA BELLE EQUIPE

Ce n'est pas simple de se montrer en spectacle et pourtant c'est après plusieurs mois de répétitions que ces artistes ont encore une fois démontré leur talent. Trois représentations ont été nécessaires pour accueillir le public venu en nombre.



Saluons le sérieux du groupe de l'école buissonnière toujours aussi motivé. En attendant l'année prochaine, salut les artistes!



PARAPLUIE A VENDRE

Malgré les intempéries de ce dimanche 19 juin, quelques courageux ont défié Dame Nature pour le vide grenier organisé par le Football-Club.

Certains exposants ont abandonné bien avant l'heure, laissant une "Grand'Rue" déserte. En attendant le soleil tous aux abris!!



FETE PATRONALE

Le 2^{ème} dimanche de juillet, comme la tradition le veut, Saint-Eloi patron de la métallurgie a été honoré.

Les festivités ont débuté par l'inauguration de la fête le samedi 9 juillet à 17h30. Mireille MAURY, Maire, a remercié les représentants des forces vives du village, les forains toujours fidèles et plus particulièrement Madame THIBAUT, 79 ans qui en son temps venait accompagner son mari avec leurs auto-tamponneuses, leur manège enfantin, leur tir et leur boutique de friandises. Aujourd'hui, c'est son fils Olivier avec d'autres forains qui animent cette fête à laquelle nous restons très attachés.



Le soir, place à la restauration avec la traditionnelle tête de veau entre autres plats confectionnés par le FC Vernéville. Tout cela accompagné de musique et de danse sur les rythmes de l'orchestre R2 animation.



REDUISONS NOS DECHETS

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets, Metz métropole reprend l'action nationale STOP PUB. Ce dispositif permet de ne plus recevoir la publicité non sollicitée dans nos boîtes aux lettres, tout en recevant l'information des communes et collectivités.

Selon une étude de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), un foyer équipé d'un STOP PUB éviterait 35 kg de déchets par an, un geste simple permettant de limiter l'utilisation du papier.

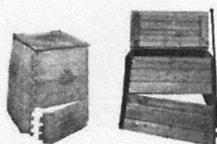
Pour répondre à la demande d'une grande partie de la population, Metz Métropole met à disposition des autocollants dans votre mairie. Vous pourrez donc maintenant facilement et gratuitement vous en procurer un dans votre mairie.

Et si vous souhaitez toujours consulter les publicités, n'oubliez pas qu'elles sont pour la plupart disponibles en ligne sur internet ou à l'entrée de votre magasin habituel.

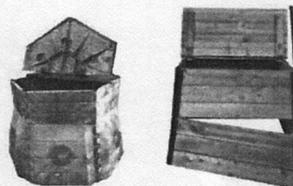
Composter pour réduire ses déchets

Metz Métropole s'est engagée dans un Programme Local de Prévention des déchets. Objectif, réduire de 7 % en 5 ans les tonnages de déchets collectés. Le compostage domestique est un geste essentiel qui permet de détourner les déchets organiques des ordures ménagères et des déchèteries. Pour vous accompagner dans sa pratique, Metz Métropole améliore son dispositif de mise à disposition de composteurs :

- Différents modèles de composteurs (deux volumes et deux types de matériaux) sont désormais disponibles, ainsi que la possibilité d'acquérir des composteurs d'occasion.



Composteur 300 litres en plastique recyclé ou en bois
Dépôt de garantie de 15 €
Dépôt de garantie composteur d'occasion : 10 €



Composteur 600 litres en plastique recyclé ou en bois
Dépôt de garantie de 25 €
Dépôt de garantie composteur d'occasion : 20 €

- Il est à présent possible de venir retirer un composteur directement au Centre Technique Communautaire de Metz Métropole sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité (téléphone : 03 87 39 71 62 pour connaître les jours et horaires).
- Le guide pratique du compostage
- Enfin, un réseau de guides composteurs (personnes bénévoles formées aux techniques de compostage) a été créé pour vous conseiller et vous guider.

Jardinier amateur ou confirmé, chacun va donc pouvoir valoriser ses déchets de cuisine et de jardin en un amendement naturel, idéal pour enrichir le sol.

Pour obtenir un composteur ou pour plus de renseignements :

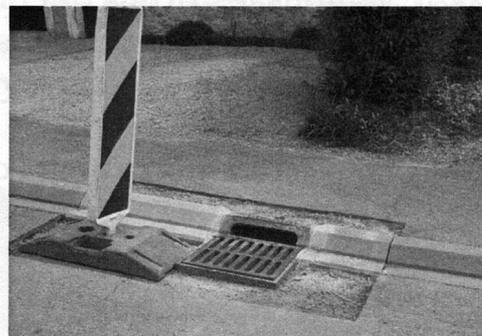
- www.metzmetropole.fr
- 03 87 39 71 62
- preventiondechets@metzmetropole.fr
- bulletin de réservation en mairie.

POINT TRAVAUXPOINT TRAVAUX.....POINT TRAVAUX.....

Pendant ce premier semestre de l'année 2011, vous avez pu observer dans notre village différentes entreprises intervenir sur les voiries. Ce bulletin nous permet de vous tenir informer sur chacun des travaux engagés.

Mise à niveau des avaloirs :

C'est l'entreprise LINGENHELD, missionné par Metz Métropole, qui a œuvré pour remettre à niveau les avaloirs de l'ensemble du village mais également les grilles à l'entrée du cimetière. Cette action vise à améliorer les déplacements à pied et en voiture. C'est sur la demande de la municipalité que Metz Métropole est intervenue à ce sujet.



Lotissement « Le Clos de Chantrenne » :

Après la phase provisoire qui consistait à réaliser les réseaux enterrés et une voirie sommaire, les maisons se sont construites doucement mais sûrement. Les entreprises STRADEST et ELRES sont intervenues dernièrement sous ordre de LOGANE afin de finaliser le lotissement par la pose de bordures, d'enrobés, de candélabres mais aussi la création d'espaces verts. Après réception des travaux, la voirie sera rétrocédée à la commune.

Trottoir Rue du Télégraphe :

La commune a profité de la présence de l'entreprise d'enrobés pour sécuriser ce dernier. En effet les racines de l'arbre en place étaient à l'origine de nombreuses irrégularités de surface pouvant occasionner des chutes ou des accidents. Ainsi, l'arbre a été abattu et dessouché puis un nouvel enrobé plan a été appliqué.



Quartier de l'église et ses environs :

Suite aux opérations de levées de réserves, l'entreprise Jean Lefebvre est venu terminer les travaux engagés par la municipalité. Ainsi notre fontaine a été mise en route, nous avons observé le développement et le fleurissement de la végétation. Puis les usagers de ce quartier et les habitants ont pris possession des espaces de vies créés.

CIVISME

- L'été est là ... et à nos jardins. N'oublions donc pas les règles élémentaires de bon voisinage :
 - * Évitions les bruits qui portent atteinte à la tranquillité de nos voisins,
 - * Respectons les horaires de tonte de gazon, de taille de haies et d'utilisation de tous engins à moteurs.

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.



Démarches administratives en cas de morsure de chien

Une attention toute particulière doit être menée en cas de morsure par un chien même minime soit-elle. Hormis l'aspect de gravité de la morsure, où seul un médecin (ou les urgences, voire le 15) est habilité à évaluer les blessures engendrées, **il est indispensable au propriétaire ou détenteur du chien** (selon article L. 211-14-2 du code rural) :

- d'avertir la Mairie du lieu, où s'est produit l'événement,
- de prendre attache auprès d'un vétérinaire agréé (de la liste départementale) pour des aspects sanitaires et de comportement du chien.



Ces éléments sont indispensables pour le traitement des blessures causées (souillures, infections, etc...).

Au regard du contexte, la personne blessée pourra ou non, porter plainte auprès des forces de police localement compétentes.

Parallèlement à cela, la personne mordue s'assurera auprès de la mairie que les dispositions réglementaires ont bien été prises.

Il s'agit d'un acte à ne pas négliger, en vacances, à la maison comme sur le domaine public, il faut se dire que l'animal peut être prêt à renouveler son acte, et plus grave encore sur un enfant.

Conseil : Au regard de possibles infections ultérieures, même pour des morsures minimales, il est indispensable de se rendre chez son médecin.

Il va de soi, qu'en cas de blessures nécessitant en plus un arrêt d'activité, d'incapacité temporaire ou permanente, il conviendra d'en saisir simultanément les assurances correspondantes (Individuelle et Sécurité Sociale).

ETAT CIVIL

Tous nos vœux de bonheur et de prospérité à :



Jeanne DENIS, le 27 décembre 2010
Noé BAUSCH, le 23 mars 2011
Jules ROCHE, le 06 mai 2011

Ont concrétisé leur union :



Jennifer CUCCIA et Orazio ZUMBO , le 29 janvier 2011
Angélique NATTER et Jean-Marc ZANI , le 26 février 2011

En mémoire à ceux qui les ont connus :



Sylviane TARINI épouse WATRIN , le 25 février 2011
Robert MAURY , le 08 mai 2011
Suzanne BOURCIER veuve GUERNIER, le 14 juin 2011



SIVT DU PAYS MESSIN

COMMUNIQUE DE PRESSE

Concernant l'organisation d'un concours de dessins à destination du jeune public

« Dessine-moi les fêtes et traditions de ta ville ou de ton village »

Le Pays Messin cultive ses traditions et son folklore populaire, mais c'est également un territoire festif. La chandeleur, carnaval, les fêtes pascales, mais aussi les fêtes de la Fraise, des Mirabelles, de la vigne, les feux de la Saint-Jean, les marchés de Noël, ..., rythment notre calendrier au fil des saisons.

Pour accompagner les enfants à la découverte de ces temps forts, le Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin, organise un concours de dessins intitulé « Dessine-moi les fêtes et traditions de ta ville ou de ton village » au cours de la période du 18 septembre au 2 novembre 2011.

Pour y participer, les enfants doivent être âgés de 6 à 11 ans et être domiciliés en Pays Messin. Les dessins sont à réaliser sur feuille de papier libre au format 21 x 29,7 cm ou 24 x 32 cm, exclusivement au crayon de couleur, au feutre ou en peinture. Un seul dessin par enfant sera admis.

Pour en savoir plus, le règlement est disponible sur simple demande à la maison du Pays Messin située au 71c, rue de Pont-à-Mousson à Montigny-lès Metz (tél : 03.87.56.83.63).

De nombreux lots sont à gagner.

Sécurité Routière : Quelques interrogations



Une infraction en vélo peut faire perdre des points sur le permis.

Faux : Vous vous êtes souvent posé cette question : commettre une infraction en vélo vous expose-t-il à une perte de points sur votre permis ? Désormais, vous saurez que non !

>>> Face aux questions des usagers, le **Ministère de l'intérieur** a tenu à préciser dans une **circulaire du 11 mars 2004** : "il ne peut y avoir de retrait de points que pour les infractions commises avec un véhicule pour la conduite duquel un permis de conduire est exigé."

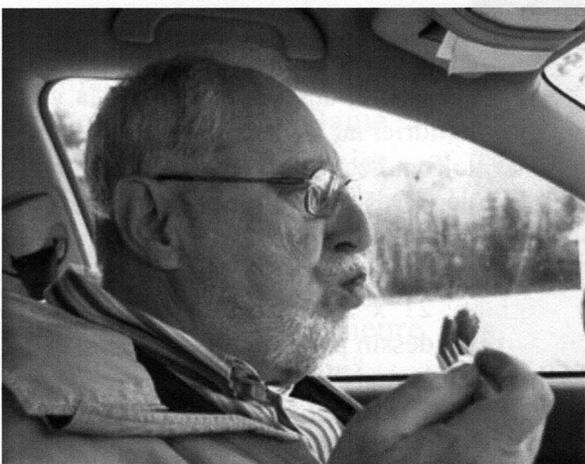
>>> **Attention :** si vous commettez une faute relevant du domaine pénal, ou que vous mettez la vie d'autrui en danger, par exemple, le juge peut prononcer une suspension ou une annulation de permis en guise de peine complémentaire.



Prévenir les autres usagers de la présence policière par appel de phare n'est pas interdit.

Vrai : Lorsque vous croisez la police ou les gendarmes en train d'effectuer des contrôles sur les **voitures roulant en sens inverse**, vous avez pour habitude de vous éloigner un peu et de prévenir les automobilistes susceptibles de les rencontrer grâce à des appels de phare...

>>> Plus besoin de vous cacher ! Cette pratique coutumière **n'est pas une infraction** au code de la route, et ne peut donc en aucun cas vous exposer à une amende ou à une perte de points. Cependant, n'oubliez pas que cette attitude est peu appréciée par les forces de l'ordre...



On peut manger, boire ou fumer au volant

Faux et Vrai : Textuellement, le Code de la route ne prévoit aucune infraction définie par la consommation de nourriture, de boisson ou de tabac au volant. En revanche, ces pratiques peuvent être réprimées pour un autre motif : le risque éventuel de perte de maîtrise du véhicule. Dans ce cas, c'est **l'article R412-6 du Code de la route** qui s'applique : "tout conducteur doit se tenir constamment en état et en position d'exécuter commodément et sans délai toutes les manœuvres qui lui incombent".

>>> Dans ce genre de situation, la répression est laissée à l'appréciation des forces de l'ordre.

Sécurité Routière : Quelques interrogations



Le conducteur est responsable de toutes les ceintures de sécurité non attachées.

Faux : Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le conducteur d'un véhicule n'est pas responsable dans tous les cas du non respect du port de la ceinture.

Trois situations sont à distinguer :

>>> Le conducteur ne porte pas sa ceinture : il risque une amende de 135 euros et un retrait de 3 points sur son permis.

>>> Le conducteur transporte un enfant de moins de 13 ans qui ne porte pas sa ceinture : il risque une amende de 135 euros.

>>> L'un des passagers de la voiture ne porte pas sa ceinture : ce passager s'expose à une amende de 135 euros. Ni le conducteur, ni le passager, ne perdent de points sur leur permis dans cette situation.

>>>> **Attention** : N'oubliez pas que depuis 1991, le port de la ceinture est tout aussi obligatoire à l'arrière qu'à l'avant.

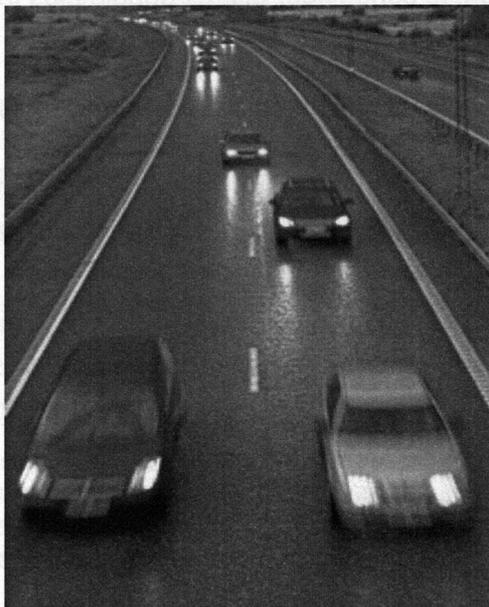


Le passage au "feu orange" est autorisé

Faux : Il vous arrive souvent de passer au feu orange ? Vous pensez en avoir le droit ? Vous pensez qu'il sert seulement à prévenir que le feu rouge arrive ?

>>> Le Code de la route est formel sur le sujet : vous devez obligatoirement vous arrêter au feu orange, sauf si cela doit vous conduire à un danger. (**Article R412-31 du Code de la route**)

>>> **La peine** : Si vous passez à un feu orange, alors que vous auriez pu vous arrêter sans danger, vous risquez une amende de deuxième classe, soit une amende de 35 euros.



Accélérer pendant que l'on est doublé n'est pas répréhensible.

Faux : Si vous vous faites doubler, sachez que l'**article R414-16 du Code de la route** précise que vous serez en infraction si vous ne serrez pas votre véhicule immédiatement sur la droite et que vous accélérez.

>>> **La peine** : En ne vous laissant pas doubler, vous vous exposez à une contravention de 135 euros. Si vous avez accéléré, vous courez également le risque d'une suspension de permis pouvant aller jusqu'à 3 ans. Cette suspension peut ne pas s'appliquer à la conduite dans le cadre professionnel. Dans ce cas, vous perdrez d'office 2 points sur votre permis.

Sécurité Routière : Quelques chiffres clé sur l'année 2010

- **4 000** : c'est le nombre de morts sur les routes,
- **24 milliards d'euros** : c'est le coût de l'insécurité routière,
- **50%** : c'est la part des victimes de la route qui n'y sont pour rien,
- **23 000** : c'est le nombre de vies épargnées depuis 2002.

Réunion du Comité Interministériel de Sécurité Routière (en date du 11/05/2011) :

Pour les raisons suivantes :

- un accident ne prévient pas à l'avance,
- prendre l'habitude d'avoir un "comportement infractionniste" présente tous les risques de provoquer un jour un accident,
- il n'est pas normal de mourir ou d'être blessé sur la route, que l'on soit responsable ou victime,
- il n'est pas normal que des drames familiaux arrivent à cause de l'insécurité routière, (20.05.2011: enfant de 4 ans tué par un chauffard sans permis),
- les comportements de certains usagers se sont relâchés sur les derniers mois augmentant significativement l'accidentalité routière,

Près d'un accident de la route sur dix est associé à l'utilisation du téléphone au volant :

- Converser au téléphone en conduisant provoque des modifications importantes du comportement visuel. Téléphoner accapare l'attention du conducteur qui regarde davantage droit devant et néglige la consultation des rétroviseurs ou du compteur de vitesse.
- Le kit mains-libres et le mobile ordinaire entraînent quasiment le même niveau de distraction car téléphoner accapare l'attention du conducteur : au-delà de la mobilisation physique du conducteur (*motrice et visuelle*), téléphoner introduit une forte charge mentale supplémentaire et réduit gravement les ressources attentionnelles indispensables pour conduire. Converser au téléphone en conduisant provoque une perte d'attention à la route qui détermine l'essentiel du risque. Le conducteur qui téléphone est tout juste capable d'assurer en parallèle les tâches de conduite routinières, comme s'il se mettait en « pilotage automatique ».
- Distraction et distance de freinage : une cinquantaine d'études expérimentales ont été réalisées pour mesurer les effets d'une conversation téléphonique sur la conduite. Une des variables les plus étudiées est le temps de réaction du conducteur qui augmente très significativement pendant une conversation téléphonique. Des chercheurs ont ainsi observé que les conducteurs effectuent un nombre plus élevé de freinages brusques lorsqu'ils sont engagés dans une conversation téléphonique. Pour un arrêt à un feu rouge, le conducteur distrait appuie plus tard mais plus fort sur la pédale de frein pour compenser une réponse tardive.
- Les rares tentatives d'analyse coûts/bénéfices d'une éventuelle interdiction du téléphone au volant sont nord-américaines. Peu probantes, elles ne sont pas en mesure de démontrer l'intérêt socio-économique d'une interdiction. Les pays européens ont à ce jour pratiquement tous adopté la même position réglementaire à l'égard de l'utilisation du téléphone au volant : interdiction du téléphone tenu en main, tout en tolérant le kit mains-libres. Deux pays ont fait des choix différents. L'Espagne sanctionne aussi l'usage de l'oreillette. La Suède, elle, n'a pas légiféré sur l'usage du téléphone, considérant le conducteur capable d'appliquer les règles générales de prudence et d'attention. D'autres solutions que sanctions et répression sont en effet à évaluer.
- **Le conducteur doit rester maître de son véhicule.**
L'utilisation de certains équipements comme les "kits mains-libres" ou les oreillettes n'est pas interdite, mais le conducteur est dans l'obligation de rester maître de son véhicule en toutes circonstances. En cas d'accident, même avec un dispositif non interdit, la responsabilité du conducteur pourrait donc être engagée si l'inattention est à l'origine de la perte de maîtrise du véhicule. Ainsi, l'utilisation d'un kit mains-libres pourrait être considérée comme un facteur de responsabilité dans le cas d'un accident de la route.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 décembre 2010:

Sur la demande de Madame le Maire un point a été ajouté à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mireille MAURY, Maire, a délibéré sur les points suivants :

PACTE AMENAGEMENT 2009-2011

Le conseil municipal, après avoir adhéré au Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires (PACTE) par délibération en date du 12 mai 2009 pour la période 2009-2011, et considérant la dotation de garantie qui s'élève à 58 392 € ;
Considérant qu'une partie de cette dotation soit 40 000 € a été attribuée aux travaux de requalification urbaine de la place de l'église et de ses environs ;

Décide de solliciter auprès du Conseil Général de la Moselle l'affectation comme suit :

un montant de 10 139 € de sa dotation de garantie sur le projet d'aménagement paysager du parking de la salle socio-culturelle et de la rue de Chantrenne, soit 70 % de son coût total HT de 14 485,40 €.

Un montant de 8 253 € de sa dotation de garantie sur le projet d'aménagement de l'aire de jeux, soit 63,73 % de son coût total HT de 12 950 €.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE DE LA RUE D'AMANVILLERS A HAUTEUR DE L'ECOLE

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'engager des travaux d'aménagement sécuritaire à l'entrée principale de la commune.
Ces travaux seront le fruit d'une étude technique et d'une réflexion d'aménagement urbain afin de répondre à trois objectifs :

- Réduire la vitesse des véhicules à l'entrée du village
- Mettre aux normes l'accessibilité des Personnes à Mobilités Réduites (P.M.R.)
- Sécuriser l'accès aux différents équipements sociaux de la commune (école, stade municipal, salle socio-culturelle).

Le montant prévisionnel des travaux se monte à 49 992,50 € HT soit 59 791,03 € TTC comprenant une option Plateau ralentisseur à 7 525,00 € HT et une option changement des bordures côté école à 2 820 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Charge le Maire de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la DGE et une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Général de la Moselle

CONVENTION

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité de signer une convention avec le Département de la Moselle afin de définir les conditions de réalisation, de financement et de gestion ultérieure de l'aménagement d'un ralentisseur de type plateau sur la RD n°11bis dénommée Grand Rue dans le cadre de la requalification urbaine de la place de l'Eglise et de ses environs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Autorise le Maire à signer la convention avec le Département de la Moselle.

MISE A JOUR DES STATUTS DU SIEGVO

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 9 novembre 2010, le comité directeur du SIEGVO a adopté la mise à jour de ses statuts.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

accepte sans réserve la mise à jour des statuts.

DIVERS

Suite à l'épisode neigeux de ce mois de décembre, le conseil municipal est informé que la commune ne dispose pas d'équipement permettant le déneigement.

Le conseil municipal est informé d'un problème existant sur le mur de l'atelier communal jouxtant une propriété privée. Celui-ci présentant des risques d'effondrement.

Séance du 17 février 2011:

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mireille MAURY, Maire, a délibéré sur les points suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le Conseil Municipal a examiné et adopté, à l'unanimité, le compte administratif 2010 qui fait apparaître comme résultat de clôture les chiffres suivants : pour la section de fonctionnement un excédent de 238 222,52 € et pour la section d'investissement un excédent de 77 515,50 €.

COMPTE DE GESTION 2010

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion 2010 dressé par le Trésorier qui fait ressortir un excédent global de clôture de 315 738,02 €.

TRAVAUX STADE MUNICIPAL

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'augmentation des effectifs du FC VERNEVILLE. En effet, depuis deux années, deux équipes séniors sont engagées en championnat de Lorraine. L'an passé, l'équipe première a accédé en promotion de première division. Afin d'améliorer les conditions d'entraînement, de permettre des matchs amicaux en semaine, de disputer des rencontres sans solliciter le terrain principal, il convient d'éclairer le terrain d'entraînement. De ce fait des travaux d'alimentation électrique sur le terrain d'entraînement s'avèrent nécessaires afin de ne pas trop solliciter le terrain d'honneur. L'acquisition du matériel électrique nécessaire à cet aménagement se monte à 7 433,94 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Considérant la nécessité d'effectuer les travaux au vu de la forte augmentation des effectifs adhérents au FC VERNEVILLE

Décide d'acquérir le matériel nécessaire aux travaux d'éclairage du terrain d'entraînement

Charge le Maire de solliciter auprès de Monsieur Denis JACQUAT, Député, une subvention

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE METZ-METROPOLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve dans son intégralité le Programme Local d'Habitat de Metz-Métropole.

RETRAIT DE LA COMMUNE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE DE METZ-ARS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de se retirer du syndicat Intercommunal de voirie de Metz-Ars.

COTISATION P.A.I.O.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de régler la cotisation d'un montant de 0,70 € par habitant à la P.A.I.O. (Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation) de Metz-Campagne dont la vocation est d'aider les jeunes dans leurs recherches d'emploi.

DEPLACEMENT DE L'ABRI BUS DE LA RUE DE BATILLY

Suite à l'arrêt de la desserte par les TIM (Conseil Général), le circuit emprunté par les bus a subi des modifications et de ce fait l'arrêt de bus implanté rue de Batilly n'a plus d'utilité. Le conseil municipal demande à Madame le Maire de solliciter les services de Metz-Métropole pour le déplacement de l'abri-bus à l'arrêt de l'église.

DIVERS

Par lettre du 10 février 2011, les services du Conseil Général ont fait part à la municipalité de travaux d'élagage des peupliers situés route de Gravelotte. Ces travaux interviendront avant fin mars 2011. Dans un deuxième temps, le Conseil Général envisage de procéder à leur abattage au cours de l'hiver 2011-2012 en raison de leur état.

Une subvention de 2 000 € a été accordée à la commune pour les travaux de remplacement des fenêtres de la mairie suite à une demande auprès de Monsieur MASSON, Sénateur de la Moselle.

Le Maire informe de l'augmentation et des taux votés par la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole pour l'année 2011 TH (9,98%), TFPB (1,05%), TFPNB (7,10%) ainsi que de la diminution du taux en 2011 de la taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (14,66% au lieu de 16,23%) sur la commune suite au lissage des taux communaux.

Séance du 19 avril 2011:

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mireille MAURY, Maire, a délibéré sur les points suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement 2010, soit la somme de 238 222,52 €, est affecté en totalité en section de fonctionnement au compte 002.

BUDGET PRIMITIF 2011

Le Conseil municipal, après avoir examiné le budget primitif de l'exercice 2011 et après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le budget primitif arrêté en recettes à 465 215,52 € et en dépenses à 365 100,00 € pour la section de fonctionnement et à 190 116,50 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

Le budget a été voté à l'unanimité.

FIXATION DU TAUX DES 3 TAXES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les taux d'imposition des trois taxes directes locales comme suit :

8,68 % pour la taxe d'habitation

10,33 % pour le foncier bâti

45,25 % pour le foncier non bâti

REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE

Il a été décidé, à l'unanimité, de modifier les tarifs de location de la salle socio-culturelle à compter du 1^{er} janvier 2012 comme suit :

Pour les habitants de Vernéville

Grande salle + cuisine : 195 € pour 24h – 270 € pour 48h

Petite salle + cuisine : 160 € pour 24h – 175 € pour 48h

Grande salle seule : 100 € pour 12h – 150 € pour 24 h

Petite salle seule : 90 € pour 12h – 120 € pour 24h.

Pour les extérieurs de Vernéville

Grande salle + cuisine : 375 € pour 24h – 560 € pour 48h

Petite salle + cuisine : 245 € pour 24h – 370 € pour 48h

Grande salle seule : 170 € pour 12h – 240 € pour 24 h

Petite salle seule : 135 € pour 12h – 180 € pour 24h.

Location de la vaisselle : 0,70 € par couvert.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES MENUISERIES DE LA MAIRIE

La Commune de Vernéville a lancé un appel d'offres afin de confier le marché pour les travaux de remplacement des menuiseries de la mairie.

Madame le Maire présente au conseil municipal les conclusions de cette consultation. L'offre de l'entreprise SOFTWATER 57050 METZ DEVANT LES PONTS apparaît la mieux disante et se classe première au vu des critères de jugement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de confier le marché relatif aux travaux de remplacement des menuiseries de la mairie à l'entreprise SOFTWATER pour une offre de 6 621,54 € HT soit 7 919,36 € TTC.

autorise le Maire à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires se rapportant à cette opération.

TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX

Le Conseil municipal a décidé la réalisation de travaux de réaménagement de l'aire de jeux. Pour ce faire il convient de lancer un Marché à Procédure adaptée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré charge le Maire d'engager les démarches nécessaires au lancement de la procédure.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT PAYSAGER DU PARKING DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE ET DE LA RUE DE CHANTRENNE

Le Conseil municipal a décidé la réalisation de l'aménagement paysager du parking de la salle socio-culturelle et de la rue de Chantrenne. Ces travaux comprennent l'abattage des peupliers en place et la plantation de nouvelles essences d'arbres ainsi que l'installation de bancs. Pour ce faire il convient de lancer un Marché à Procédure adaptée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré charge le Maire d'engager les démarches nécessaires au lancement de la procédure.

RETRAIT DE LA COMMUNE DE MARANGE-SILVANGE DU SIVT DU PAYS MESSIN

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin relatif au retrait de la commune MARANGE-SILVANGE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- accepte le retrait de la commune de MARANGE-SILVANGE du SIVT du Pays Messin.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL A VOCATION TOURISTIQUE DU PAYS MESSIN

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-20

VU la délibération du 03 février 2011 portant accord du SIVT du Pays Messin,

Après délibération, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASS. « ECOLE BUISSONNIERE »

Madame le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention exceptionnelle émanant de l'association « Ecole Buissonnière » afin d'organiser une manifestation pour son 30^{ème} anniversaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'association « Ecole Buissonnière de Vernéville ».

DIVERS

Le Maire informe le conseil municipal des différents travaux en cours de réalisation sur la commune car il est légitime de se demander Qui fait Quoi ?

l'entreprise Jean Lefebvre intervient dans le quartier de l'église suite aux quelques réserves émises par les élus lors de la réception des travaux. Ces réserves seront levées après réalisation.

Metz-Métropole a confié des travaux de mise à niveau des avaloirs à la société LINGENHELD. Ces travaux font suite à une demande formulée par la municipalité relative aux nombreux affaissements constatés.

La Société LOGANE a engagé dans le lotissement « Le Clos de Chantrenne » les travaux afférents à la voirie définitive et à l'éclairage public. Ils sont réalisés par les entreprises STRADEST et ELRES Réseaux.

Les employés du syndicat intercommunal terminent actuellement un aménagement destiné à mettre en valeur le monument aux morts situé à l'angle de la rue de Chantrenne et de la route de Gravelotte.

Séance du 21 juin 2011:

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mireille MAURY, Maire, a délibéré sur les points suivants :

ELECTIONS SENATORIALES DU 25 SEPTEMBRE 2011 : DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS

Ont été désignés délégués titulaires :

GISCLARD Philippe
MAURY Mireille
KARMANN Laurent

Ont été désignés délégués suppléants :

LEROY Eric
CASSAT Muriel
GIRARD Gilles

ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX

La Commune de Vernéville a lancé un appel d'offres afin de confier le marché pour les travaux d'aménagement de l'aire de jeux.

Madame le Maire présente au conseil municipal les conclusions de cette consultation. L'offre de l'entreprise BOIS NATURE 54840 VELAIN EN HAYE apparaît la mieux disante et se classe première au vu des critères de jugement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

décide de confier le marché relatif aux travaux d'aménagement de l'aire de jeux à l'entreprise **BOIS NATURE 54840 VELAIN EN HAYE** pour une offre de 14 780,00 € HT soit 17 676,88 € TTC.

autorise le Maire à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires se rapportant à cette opération.

RETRAIT DE LA COMMUNE DU SYNDICAT DE VOIRIE DE METZ-ARS

Madame le Maire informe le conseil municipal que lors de sa séance du 26 avril 2011 le syndicat de voirie a consenti au retrait de la commune.

Conformément à l'article L5211-25 du CGCT il convient de délibérer sur les modalités financières de ce retrait.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Prend note de l'absence de biens propres au syndicat à répartir ainsi que l'absence d'encours de la dette à répartir.

DIVERS

Madame le Maire informe le conseil municipal :
du schéma départemental de coopération intercommunale
de la proposition du Préfet
de la position de Metz-Métropole
demande aux conseillers de réfléchir aux différentes positions.



FERMETURE

- ♦ **MAIRIE** : Fermée du 10 au 31 août 2011.

En ***cas d'urgence***, s'adresser au Maire ou à ses Adjoints:

M. MAURY : 03.87.61.84.80
G. GIRARD : 06.25.70.25.31
P. GISCLARD : 06.60.36.90.54
P. THIEL : 06.80.44.60.33

- ♦ **POSTE** : Fermée du 1er au 20 août 2011 inclus.
- ♦ **BIBLIOTHEQUE** : Fermée durant les vacances scolaires sauf,
le vendredi 22 juillet 2011 de 17h00 à 18h30.
le vendredi 19 août 2011 de 15h00 à 16h30.

HORAIRE D'OUVERTURE

MAIRIE

Téléphone : 03 87 61 81 99 Fax : 03 87 61 87 64

E-mail : ma.verneville@west-telecom.com

Ouverture au public :

Mardi *de* 17 h 00 à 19 h 00
Vendredi *de* 17 h 00 à 19 h 00



LA POSTE



Du Lundi au Vendredi *de* 9 h 30 à 11 h 00
Vendredi Soir *de* 17 h 00 à 18 h 30
Samedi *de* 10 h 00 à 12 h 00

BIBLIOTHEQUE

Mercredi 16 h 00 à 18 h 00
Vendredi 17 h 00 à 19 h 00



DECHETERIES

Vernéville (route d'Amanvillers, après la salle socioculturelle)



Lundi 14 h 00 à 18 h 30
Mercredi 9 h 30 à 18 h 30
Vendredi 14 h 00 à 18 h 30
Samedi 9 h 30 à 18 h 30

Ars / Moselle (route de Moulins, face au supermarché Match)

Lundi, Jeudi 14 h 00 à 18 h 30
Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi 9 h 30 à 18 h 30
Dimanche 9 h 30 à 12 h 30

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.